



**Fédération Française de Rugby**

**COMITE DE BOURGOGNE**



Président  
**J.F CONTANT**

**8, Chemin des mariages  
21200 BEAUNE**

Tél. 03 80 22 01 51 - Fax 03 80 22 00 59

3007u @ ffr.fr

C.C.P. Comité de Bourgogne de Rugby 641-61 D

Beaune, 10 octobre 2016

**JBM/CSR 360**

Jean-Baptiste MOREAU

06 15 21 48 62

[jean-baptiste.moreau@hotmail.fr](mailto:jean-baptiste.moreau@hotmail.fr)

## CONVOCAATION

### M18 Féminines Bourgogne

Les joueuses dont le nom est mentionné **en annexe 1** sont sélectionnées pour participer à l'entraînement du Jeudi 27 Octobre au Stade Bourillot. A l'issue de ce rassemblement une équipe sera constituée afin de participer au tournoi de sélection le Samedi 26 Novembre avec l'équipe de Bourgogne.

#### Entraînement

Jeudi 27 Octobre début à 10H00 (sur le terrain) fin à 15H30 au Stade Bourillot (Route de Dijon 21700 Longvic)

Attention l'entraînement se déroulera sur terrain en herbe et/ou synthétique.

#### Repas

Repas tiré du sac le midi

#### Equipements

Les joueuses doivent se munir d'un équipement complet de match avec leur chaussette de club, d'un coupe-vent ou parka, d'une paire de chaussures de jogging, d'une gourde et d'un nécessaire de toilette.

#### Documents

Chaque joueur doit se présenter muni **de sa licence** avec tampon médical à jour

#### Indisponibilité

En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir Stéphane GERMAIN au 06 32 50 05 17 le plus rapidement possible.

Je reste à votre disposition pour tout complément.

Jean-Baptiste MOREAU  
Président de la Commission Sportive Régionale

## JOUEURS SELECTIONNES

<b>CLUB</b>	<b>JOUEUSES</b>
RUGBY CLUB XV CHAROLAIS BRIONNAIS	LORTON Coralie MESQUITA Clarisse PAIROT Lucie
RUGBY FEMININ DIJON BOURGOGNE	BLANCHON Manon BLONDIAU Laura DAPVRIL Hélène GARANGER Océane HANCKE Elsa JEANNIN Margaux LEDUC Manon MAIZIER Mallauray REY Auxanne SELLENET Andréa TOMASELLO Zoé WURTH Laurine
RUG FEM CHALONNAIS COQUELICOTS	ALBERT EL AMRANI Kenza DARNAY Salvina GILLOT Lola KASSI Sarah STABLO Audrey
A S U C MIGENNES	DESLORIEUX Mathilde GUERREAU Camille MASSON Mathilde
CHATENOY	SORDET Camille

Encadrement :

JACQUENOD SERGE                      Dirigeant

GERMAIN STEPHANE                      Entraîneur

**Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-  
SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS**

**3 - Tout joueur ou toute joueuse qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la rencontre pour laquelle il ou elle a été sélectionné(e). Son club sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 511-1-3 des présents règlements.**